



N. Réf : 92166

PUBLICATION

En vertu de l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Bourgmestre de la Ville de Leuze-en-Hainaut, a l'honneur de porter à la connaissance de la population que le Conseil Communal du 15/10/2024 a décidé de voter le règlement portant l'objet mentionné ci-dessous :

- Taxe sur les demandes de changement de nom(s) - Exercices 2024 à 2031 - Examen - Décision.

Ce règlement a été approuvé par arrêté ministériel du 29 octobre 2024 et peut être consulté à l'Administration communale de Leuze-en-Hainaut, Service Secrétariat, Avenue de la Résistance, 1, du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 13 à 15 heures 30.

Fait à Leuze-en-Hainaut, le 04/11/2024

Le Bourgmestre,



W. HOUREZ